

2025113  
16



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE  
RAMBOUILLET  
COMMUNE DU  
PERRAY-EN-YVELINES

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-18

Séance du 13/03/2025

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 22

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation  
06/03/2025

Date d'affichage  
06/03/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

24/03/2025

et publication du :

24/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

#### **Etaient présents :**

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. RODIER David, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

#### **Procuration(s) :**

M. BASTIERE Paul donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. DESERT Thomas donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-Claude, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

#### **Etai(ent) absent(s) :**

Mme AUBE Stéphanie, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BASTIERE Paul, Mme BOURABA Jessica, M. DESERT Thomas, Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :  
M. BONDON Pierre

**Objet : Affaires générales - Technique - Convention relative aux travaux d'enfouissement du réseau Orange - rue de Parfond**

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ville du Perray-en-Yvelines  
Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines  
01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE  
le 24/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-078-217804863-20250314-202518-DE

VU l'article L.33-1 du Code des postes et communications électroniques,

VU la Loi sur l'Economie numérique,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'établir une convention locale entre Orange et la commune du Perray-en-Yvelines pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs, portant attribution à ORANGE de la propriété des installations souterraines de communication de la rue de Parfond,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** les termes de la convention locale, annexée à la présente délibération pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communication électronique d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs, portant attribution à ORANGE de la propriété des installations souterraines de communication situées rue de Parfond.

**ASSURE** en sa qualité de maître d'ouvrage unique et à compter de la signature de la présente convention, toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Perray-en-Yvelines  
Le 14 mars 2025

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING